

Ces artisans devenus constructeurs



Quatre entrepreneurs ont créé, en septembre, la première coopérative d'artisans de l'Aube. Demeure champenoise leur permettra de développer la construction de maisons. Une coopérative d'artisans, c'est une première dans l'Aube. Créée en septembre dernier, Demeure champenoise a établi son siège social à Courteranges, dans les locaux des Ateliers Valentin, partie prenante du groupement.

Les artisans lèvent le voile sur la composition, le fonctionnement et les objectifs de cette nouvelle structure spécialisée dans la rénovation de maisons à pans de bois et la construction de maisons haut de gamme.

Qui ?

La coopérative est formée de quatre entreprises bien implantées dans le territoire aubois : Jérôme Assier Électricité (domotique et électricité) créée en 2012 ; la SARL Bouvet (couverture, zinguerie, isolation) reprise en 2001 ; les Ateliers Valentin (charpente, menuiserie, maçonnerie) repris en 1998 et la toute dernière entreprise créée en septembre dernier, Aube Fluide, spécialisée en plomberie et chauffage. Soit quatre entrepreneurs représentant une large palette de métiers complémentaires

Pourquoi ?

« Nous nous connaissons bien et nous avons l'habitude de travailler ensemble », précise Valérie Bouvet des Ateliers Valentin.

« Aujourd'hui nous voulons développer la construction neuve et la coopérative nous permet désormais de devenir maître d'œuvre. »

Affiliée à la Fédération française des artisans coopérateurs du bâtiment (FFACB), Demeure champenoise peut proposer une offre globale à ses clients, sous couvert des assurances obligatoires.

Une façon d'échapper à la pression des constructeurs et de rester « indépendants et libres » assurent les associés.

« Par ailleurs, nos clients ont l'assurance de travailler avec des gens d'expérience plutôt qu'avec des commerciaux. »

Comment ?

Un interlocuteur unique et une proposition sur mesure. « Lors du premier rendez-vous, nous sommes tous les quatre présents, assure Julie Assier, c'est important et rassurant pour le client. » La structure ouvre le droit de sous-traiter 20 % du projet (carrelage, peinture et gros terrassement).

Cependant en dehors de tout projet global, chaque partie prenante conserve son activité distincte. « Il s'agit juste d'un complément d'activité légal », clarifie Jérôme Assier. Une dizaine de projets sont d'ores et déjà en cours d'étude.

Sylvie Gabriot pour l'Est-Éclair du 30 octobre 2018.

L'ESSENTIEL

www.demeurechampenoise.fr Tél. 03 25 80 25 30.

Septembre 2018 : création de la coopérative d'artisans.

4 entreprises se partagent la co-gérance : Jérôme Assier Électricité, Aube fluide, SARL Bouvet et Ateliers Valentin.

41 salariés.